

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Bourges, le 1^{er} août 2017

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU 1^{ER} AOÛT 2017

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est réunie le mardi 1er août 2017 à la préfecture du Cher.

Lors de cette réunion, la demande d'autorisation d'exploitation commerciale suivante a été examinée :

**Projet : Création d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 4 488 m²,
route de La Charité à Saint-Germain du Puy (18390)**

Déposé par : **SCCV SAINT GERMAIN, rue Nicolas Leblanc, zone industrielle La Barbière à Villeneuve sur Lot (47300)**

Surface de vente demandée : **4 488 m²**

La CDAC a refusé l'autorisation sollicitée par :

- 4 avis défavorables
- 4 avis favorables
- 1 abstention.

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



[@Prefet18](https://twitter.com/Prefet18)



Préfet du Cher